— Vendredi dernier, M. Nicossia, jeune violoniste sicilien, dont nous avions précédemment annoncé l'arrivée, a donné son premier concert au théâtre italien. M. Nicossia a parcouru plusieurs villes de l'Europe et déjà il s'est acquis une belle réputation parmi les artistes de talent. Ce qui distingue le ministère de M. Nicossia, que nous avons entendu dans des variations sur le *Pirate*, sur la *Norma*, une *Fantaisie* et le *Carnaval de Venise*, c'est une expression bien sentie qui fait, pour ainsi dire, parler l'instrument. Ce mérite qui consiste à faire passer dans l'âme de l'auditeur les impressions que l'artiste ressent, n'est pas du domaine de l'art; c'est une sorte d'inspiration en dehors des règles de la science, qui agite l'artiste, le passionne, c'est le génie quelquefois, et M. Nicossia possède ce mérite. Son violon pleure et rit tour à tour, et fait rire ou pleurer l'auditeur. Mais à ce mérite qui constitue le véritable talent, celui des grands maîtres, M. Nicossia joint encore une grande science musicale; il se joue des difficultés les plus compliquées et brode le thème qu'il choisit des plus rares et des plus charmantes variations; nous trouverions même qu'il brillante un peu trop son style, et qu'en usant d'une plus grande sobriété, sa manière gagnerait encore sous le rapport de l'expression.

M. Nicossia nous prépare, dit-on, un second concert. En de fait, il y aurait de la cruauté à lui de ne s'être fait entendre qu'une fois et de partir en ne nous laissant que le désir inutile de l'entendre une deuxième. En quittant Constantinople, M. Nicossia compte faire une tournée en Europe où de nombreux admirateurs l'attendent. M. Nicossia ne s'est pas laissé éblouir par ses premiers triomphes; il étudie avec ardeur et comprend que c'est à un travail constant qu'il doit demander la perfection.

— Nous nous fesons un véritable plaisir d'annoncer pour lundi, 3 février, le bénéfice de M. Mitrovich, *primo basso assoluto*. — Dès le commencement de la saison, M. Mitrovich a su se concilier la faveur du public, et cette rare complaisance dont il a fait preuve dans ces derniers temps, n'a pu qu'accroître l'indisposition du baryton enlevait au répertoire plusieurs pièces dont le public aurait été privé, si M. Mitrovich n'avait bien voulu se charger de rôles dont quelques uns n'étaient pas dans sa voix et exigeaient de lui des efforts fatigants. Le théâtre doit beaucoup à M. Mitrovich qui verra accourir à son bénéfice un public nombreux et reconnaissant, dont les applaudissemens ne lui feront pas défaut; car il s'agira, ce soir-là, du double plaisir d'entendre et de remercier un artiste distingué.

Voici le programme de cette représentation donné M. Mitrovich fera tous les frais avec ce beau talent que nous avons si souvent applaudi: 1re acte de *Luer zia Borgia*; 3me et 5me actes de *Roberto il Diavolo*.

— Nous sommes priés de la part des Sœurs de la Charité de publier la note suivante:

« La Loterie en faveur des orphelines de la maison de N. D. de la Providence ne pouvant avoir lieu, les personnes qui ont pris des billets de la loterie et auxquelles les fonds n'ont point encore été remboursés, sont priées d'en faire faire la réclamation aux Sœurs et aux personnes qui les leur ont donnés, ou revoyant leurs billets qui maintenant se trouvent annulés. »

— Le capitaine Nicolas Lichias Sopalo, commandant un brick ionien, s'étant pris de querelle à Belgik le jour de St-Nicolas, a été frappé d'un coup de poignard par un portefaix moldave et est resté sur la place.

— On nous écrit de Smyrne que le riche bazar connu dans cette ville sous le nom d'*Jazar*, a été réduit en cendres il y a quelques jours, et que les pertes s'élèvent à plusieurs milliers de piastres.

(Correspondance particulière.)

RODOSTO, 21 *janvier*. — Le 22 décembre notre ville a eu à déplorer la mort du cadi Beha Eddin Effendi; la catégorie dont il était le chef occupe un haut fonctionnaire et l'équité qui régnait dans ses sentences lui avaient mérité la reconnaissance de toute la population; aussi sa mort est vivement ressentie.

Le Cheik-ul-Islam fut bientôt instruit de cette triste nouvelle, et pour ne pas laisser la ville sans juge, il nommé à Eril-Effendi de remplir temporairement les fonctions de cadi à Rodosto. La nouvelle s'étant répandue que Eril Effendi devait sortir, quelques intrigants, de concert avec l'archevêque d'Héraclée, Panaretos, qui se trouve depuis quelque temps ici, ont fait des rapports contre lui et contre Eril, au coup de personnes à y apposer leurs signatures. La ville fut bientôt divisée en partis, les uns sont pour Eril Effendi et c'est la majorité, et les autres qui, à l'arrivée d'Eril Effendi ne pourront plus donner cours à leurs intrigues et à leurs passions, font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher son arrivée. Eril Effendi a été trois fois cadi à Rodosto et toujours on n'a eu qu'à se louer de son caractère; la justice qui présidait à toutes ses actions, lui avait mérité la bienveillance et l'estime de tous. Aussi nous espérons qu'il surmontera les entraves que ses ennemis lui ont suscitées, et que le gouvernement de S. M. ne retardera plus le départ de ce fonctionnaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 20 janvier.)

Le Président de la République a fait adresser, le 9 janvier, par l'un de ses aides-de-camp, une lettre de convocation à huit des principaux membres de la majorité de l'Assemblée. Ces huit membres, qui sont MM. Dupin, Molé, Thiers, de Broglie, Odilon Barrot, Berryer, de Montalembert et Daru, étaient invités à se rendre à deux heures à l'Elysée.

Vers trois heures, le Président les a reçus. Avant cinq heures, ils étaient de retour à l'Assemblée. Ils se sont réunis alors dans le premier bureau, où, ayant été rejoints par un très grand nombre de représentans, ils leur ont donné connaissance de ce qui s'était passé entre eux et le Président de la République.

Aucun des membres convoqués n'avait été prévenu du motif de la convocation, qui au reste, n'avait pas pour objet une conférence, mais une simple communication de la part du Président de la République.

Après quelques mots sur les difficultés de former un nouveau cabinet, mais sans aucun appel direct au dévouement de ses interlocuteurs, le Président de la République leur a dit qu'il était résolu à supprimer le commandement du général en chef de l'armée de Paris, et qu'en les appelant pour leur faire part de sa résolution, il voulait surtout leur donner l'assurance qu'elle ne fut tirait suggérée par aucune intention hostile à l'Assemblée.

Cette communication a été reçue avec un sentiment de profond et sincère regret: chacun, prenant successivement la parole, a fait ressortir les conséquences d'une mesure aussi extrême, et a conjuré le Président de s'abstenir, dans les circonstances actuelles, de l'exercice d'un droit que personne ne songeait d'ailleurs à lui contester. Chacun s'est attaché à démontrer qu'en présence d'un pareil acte, les meilleures assurances risquaient de perdre tout crédit; qu'une défiance inévitable en serait la suite, et que ce serait une lourde responsabilité d'avoir ainsi volontairement rompu l'accord des deux grands pouvoirs de l'État, cet accord auquel on doit tout le bien qui s'est accompli depuis deux ans.

Après avoir été unanimes dans l'expression de leurs regrets et de leurs craintes, après avoir accompli un devoir aussi sérieux avec une sincérité nous pourrions dire tout affectueuse, les huit honorables membres de la majorité se sont retirés, n'emportant qu'une bien faible espérance d'avoir ébranlé cette résolution qui venait de leur être communiquée.

Voici en quels termes la *Patrie* rend compte de cette entrevue:

« Le Président de la République a réuni aujourd'hui, à deux heures et demie, à l'Elysée, MM. de Broglie, Dupin, Molé, Berryer, Odilon Barrot, Thiers, Daru et de Montalembert.

« En provoquant cette conférence, le Président de la République avait pour but de s'expliquer avec les membres influens de l'Assemblée Nationale sur les véritables causes de la crise ministérielle et sur les bruits sinistres répandus à cette occasion.

« Nous croyons pouvoir assurer que, dans cette conversation, qui a duré plus de deux heures, le Président de la République, tout en protestant de son désir d'éviter tout conflit, de son respect pour le pouvoir de l'Assemblée Nationale, et de sa résolution bien arrêtée de rester fidèle à la politique du Message, a déclaré qu'il entendait maintenir intacts les droits que la Constitution lui donne.

« Afin d'ajouter à l'autorité de ces paroles toutes les garanties constitutionnelles, le Président de la République aurait, à ce qu'on nous assure, déclaré à ces honorables représentans qu'il était prêt à accepter, dans la formation d'un nouveau cabinet, le concours de ceux d'entre eux qui partageraient son opinion sur les modifications devenues nécessaires dans l'organisation du commandement de l'armée de Paris.

« A ce propos, le Président, faisant allusion à des bruits qui circulaient dans les couloirs de l'Assemblée, aurait dit à M. Dupin: « Si vous voulez des troupes, vous en aurez; mais pour des ordres, je vous promets que vous n'en aurez pas. »

Le *Moniteur* du 10 annonce la récomposition du ministère:

« Affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys; intérieur, M. Baroche; justice, M. Rouher; finances, M. A. Fould; instruction publique, M. Parieu; guerre, M. Regnault de Saint-Jean d'Angely; marine, M. Daras; travaux publics, M. Magne; commerce, M. Bonjean. »

Par décret du 9 janvier, le commandement supérieur du général Changarnier est supprimé. Le général Baraguay-d'Hilliers est nommé commandant en chef des troupes de la 1re division militaire.

Le général Perrot conserve le commandement des gardes nationales de la Seine.

M. le contre-amiral Romain-Desfosses est nommé au commandement de la division du Levant.

M. Montagnès de la Roque, qui avait quitté Brest pour aller prendre ce commandement, mais qu'une tempête a forcé de rentrer à Brest, reçoit un commandement dans le golfe du Mexique.

ANGLETERRE.

(Londres, 8 janvier.)

Le *Morning-Chronicle* fait sur la situation de l'Angleterre les réflexions suivantes:

« Nous commençons la nouvelle année sous des auspices extrêmement favorables. La recette du trésor va en augmentant dans toutes les branches du revenu public; la grande masse du peuple se trouve en état de se procurer, plus que jamais, non seulement des objets de première nécessité, mais également des articles de luxe et de comfort. A aucune autre époque, le commerce ne s'est trouvé dans un état plus prospère, et jamais les classes industrielles et laborieuses n'ont pu se procurer avec plus de facilité de l'occupation. Avec cela, nous disposons d'un excédan considérable dans nos finances et nous vivons au milieu de l'abondance. Voilà les heureux résultats de la liberté qui a doublé le produit de nos douanes; elle nous a ouvert de nouvelles ressources et fait couler plus abondamment les anciennes. »

Les ministres étaient pour la plupart absens de Londres, mais ils y étaient attendus prochainement, pour assister à un conseil de cabinet qui devait être tenu le 14 de ce mois au foreign-office.

Des lettres de New-York, reçues dans la cité, annoncent qu'au départ du dernier steamer, le bruit circulait que le général Lopez, connu par son expédition contre l'île de Cuba, avait débarqué avec des troupes sur les côtes de Haïti.

ALLEMAGNE

AUTRICHE.

On lit dans une lettre adressée de Dresde, le 1er janvier, au *Mercure de Souabe*:

« Le motif du voyage de prince de Schwarzenberg à Berlin était de faire prévaloir le principe d'après lequel l'Autriche exercerait le pouvoir exécutif concurremment avec la Prusse; mais on n'a pas pu s'accorder à cet égard. Les autres Etats ont demandé qu'il fût établi un Collège composé de trois voix, dont l'une à la Bavière, l'autre aux trois autres royaumes, et la troisième aux grands-ducs. M. de Manteuffel voulait d'abord du dualisme pur et simple; toutefois il ne pouvait pas donner son assentiment au projet de l'Autriche avant que le roi se fût prononcé. Mais S. M., qui tient fortement à la conservation de toutes les souverainetés, s'est, dit-on, déclaré contre le prince de Schwartzenberg, et a demandé la participation de tous les gouvernemens, dont aucun ne doit être sacrifié aux Etats secondaires. Ainsi, le voyage du prince de Schwartzenberg à Berlin n'a eu aucun résultat. »

On écrit de Dresde, le 3 janvier:

« M. de Below est arrivé hier pour représenter le Danemark au Congrès. Le prince de Schwartzenberg l'a reçu ce matin, après avoir refusé une audience au comte de Reventlow-Farve, plénipotentiaire de la lieutenance générale. »

Le *Moniteur de Stuttgard* publie une correspondance de Dresde, dans laquelle on remarque les passages suivants:

« Ce n'est que sur un seul point que la conférence suivra la politique de l'ancienne Assemblée Nationale allemande, à savoir, ce que nous pouvons assurer d'avance aux démocrates, que comme autrefois l'Assemblée Nationale, elle est décidément contraire au principe de l'entente, au projet d'une Constitution allemande, entre les gouvernemens et la représentation du peuple. Le but unique des conférences, c'est de réviser la Constitution. Quiconque s'imaginerait que ces conférences tendent à autre chose qu'à resserrer entre les gouvernemens allemands particuliers les liens en partie détruits, en partie brisés par les événemens de 1848 à 1850, se ferait illusion; mais ceux-là surtout seraient trompés dans leur attente qui seraient toutes de croire que, par suite des conférences, il y aura des changemens dans la situation extérieure des Etats particuliers.

« Nous pouvons donner l'assurance qu'à l'issue des conférences, on pourra encore se servir des cartes actuelles de l'Allemagne. Le but prochain consiste dans l'union de la Prusse et de l'Autriche, et, conformément à la nature des choses, ces deux puissances chercheront avant tout à le préparer en dehors des conférences des autres plénipotentiaires, de la invitation qu'a reçue le prince de Schwartzenberg de se rendre à Berlin. Ce n'est que quand cette union aura été réalisée dans les principaux points, que commenceront les délibérations proprement dites sur la Constitution, attendant, les membres de la conférence se font respectivement des visites de cérémonie, et les cercles de la cour de Dresde forment le terrain neutre sur lequel les plénipotentiaires cherchent à s'orienter. La durée des conférences ne sera pas aussi courte qu'on semblerait le croire généralement; elles dureront au moins quelques mois s'il ne survient pas d'événemens extraordinaires. »

On assure que dès que les conférences de Dresde seront terminées, une amnistie générale sera accordée pour tous les délits politiques, et l'état de siège levé dans toute l'étendue de l'empire autrichien. La constitution pour le royaume lombardo-vénitien serait promulguée à la même époque.

(Dépêche télégraphique des journaux allemands de Francfort.) L'Autriche fait de grands efforts pour mener à fin son union douanière avec le reste de l'Allemagne. Dans le congrès de Zollverein, qui va rouvrir dans notre ville, l'Autriche et l'association des douanes du Nord seront représentées par des plénipotentiaires pour occuper des bases d'union générale. Les états secondaires et le parti des droits protecteurs veulent, de concert avec l'Autriche, négocier sur la base du tarif de M. Vonder Heydt, et l'Autriche réduirait peu à peu les droits de douane pour les mettre d'accord avec ce tarif.

PRUSSE.

On écrit de Hambourg, le 3 janvier, à la *Gazette des Postes* de Francfort:

« Les membres de la lieutenance des duchés sont arrivés ici hier soir de Kiel et sont descendus à l'hôtel de l'Europe. Le commissaire prussien est aussi arrivé. Une conférence a eu lieu immédiatement entre les deux parties, et il est probable qu'elle se continuera aujourd'hui. »

On lit dans la *Correspondance particulière* de Berlin du 4 janvier:

« Il paraît décidé que les deux chambres, en faisant une juste appréciation des choses, abandonneront la discussion de l'adresse; mais il ne faudrait pas en tirer la conséquence que la majorité de la chambre veut se rapprocher du ministère. On renonce à des discussions en théorie pour reprendre la lutte en détail à l'occasion des actes et des faits particuliers, et l'occasion à cet égard se présentera bientôt.

« La budget, la perception et l'emploi des impôts non votés, la législation de la presse, la dépêche circulaire du prince de Schwartzenberg du 7 décembre, l'envoi de troupes dans les duchés, l'abandon complet de la cocarde allemande par les soldats, tout cela a déjà fait l'objet des discussions dans les réunions des députés, et l'on se propose d'en parler dans la chambre. »

La *Gazette de Cologne* du 8 janvier annonce, d'après une dépêche télégraphique en date de Berlin le 7, que dans sa séance de ce jour la deuxième chambre a résolu, à l'occasion de la discussion de l'adresse, de passer à l'ordre du jour pur et simple. Cette décision a été prise à une majorité de 147 voix contre 141.

On lit dans la *Correspondance générale*:

« Le bruit qui circulait hier à la Bourse d'une dissolution des conférences de Dresde et une certaine constitution. La Prusse a déclaré d'une manière assez positive ne pas vouloir adopter la proposition faite par l'Autriche et qui tend à confier le pouvoir exécutif à la Prusse et à l'Autriche et à établir, pour le cas où il surgirait des différends entre ces deux puissances, un collège, lequel serait appelé à juger ces différends et qui serait composé de la Bavière avec une voix et des trois autres royaumes et des grands-duchés avec 2 voix en tout. Les petits états aussi ont formellement repoussé cette proposition. On dit que l'Autriche présentera un autre projet, mais on ne sait rien encore de positif au sujet de ce dernier. »

Par un rescrit en date du 2 de ce mois, le ministre de la guerre ordonne une nouvelle réduction de la landwehr, dont les bataillons du premier ban ne seront plus que de 602 hommes.

Au nombre des projets soumis au ministère, pour l'aplanissement du conflit entre le Danemark et les duchés, on en remarque un qui consiste en ce que l'Autriche et la Prusse s'entendent pour se charger de la partie de la dette danoise qui doit revenir aux duchés, et pour demander en échange une des Nikobares ou une partie du Groënland, afin d'y établir une colonie pénale pour l'Allemagne.

DRESDE.

Nous apprenons, dit le *Journal de Dresde*, que la première commission des conférences s'est réunie hier et la deuxième commission aujourd'hui (7 janvier) au palais de Brühl.

Il est arrivé deux nouveaux plénipotentiaires, M. le président de Willmar pour le Luxembourg, et M. le baron de Below, plénipotentiaire de Danemarck à Francfort, pour le Holstein.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

Les deux commissaires, MM. le comte de Mensdorff-Pouilly et de Thümen, sont arrivés à Kiel le 6 à 11 heures et ont été reçus à la cour de la station du chemin de fer par le colonel de Zeska, commandant de la ville. Une demi-heure après leur arrivée, ils sont allés, en uniforme de général et accompagnés de leurs aides-de-camp, faire visite à M. le comte de Reventlow, membre de la lieutenance, puis au commandant de la ville et aux chefs de département. Après une heure de relevée, ils se sont rendus au château, au bruit de salves d'artillerie tirées par le steamer le *Bonin*, pour y conférer avec la lieutenance des duchés. Comme il est facile de le penser, rien n'a encore transpiré dans le public sur le résultat de cette conférence.

DANEMARK.

Il résulte d'un rapport officiel adressé au ministre de la guerre que le 31 décembre et le 1er janvier les avant-postes danois à Holmes, à Moehlhorst, à Kochendorf, et entre Kropenbusch et Heidlingen, ont été attaqués vivement par de nombreux détachemens d'insurgés, mais que ceux-ci ont été repoussés sur tous les points avec une perte considérable.

Les troupes danoises ont fait quarante-deux prisonniers, et elles n'ont eu que quatre hommes de tués et cinq de blessés. Au nombre de ces derniers se trouve un jeune officier très distingué, le lieutenant Darges, qui a reçu une blessure mortelle.

SUÈDE.

Le projet de réforme électorale présenté à la Diète par le gouvernement a été rejeté à une très forte majorité par les ordres de la noblesse, du clergé et des paysans, et n'a été adopté que par l'ordre de la bourgeoisie, de sorte que ce projet se trouve définitivement écarté.

Maintenant l'ordre de la noblesse et relui du clergé se sont concertés pour faire élaborer le projet d'une autre loi électorale sur des bases qui, dit-on, sont de nature à satisfaire aussi la bourgeoisie et les paysans.

La motion relative à ce projet sera faite la semaine prochaine dans la chambre de la noblesse par cinq membres de la majorité de cet ordre.

ESPAGNE.

Le 2, à sept heures et demie du soir, le général Narvaez, duc de Valence, président du conseil, accompagné de tous ses collègues, s'est rendu auprès de S. M. la reine Isabelle II, et lui a offert la démission collective des membres du cabinet. La reine a refusé absolument la démission offerte par ses ministres, qui conservent leurs portefeuilles par ordre royal.

On dit que le duc de Valence s'était déterminé à ce parti par suite de quelque froideur qu'il avait cru remarquer de la part de la reine Marie-Christine. Mais cette crise ministérielle a été terminée aussi brusquement qu'elle avait commencé.

Il nous semble, dit la *Epoca*, que ces crises ministérielles trop fréquentes, sont peu justifiées. Le ministère a pour lui l'appui le plus décidé de la part du Sénat et du Congrès; qu'il cherche dans le Parlement comme dans la confiance de la Couronne toute la force qui lui est nécessaire pour exister, et toutes les hostilités et machinations des tiers partis viendront se briser contre ce qui constitue la vigueur et la vitalité des cabinets parlementaires sous le régime représentatif.

BRÉSIL.

Le brick *Sapho*, entré dans le Mersey le 5, apporte des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 8 novembre inclusivement. Les affaires commerciales et politiques étaient à peu près dans le même état qu'à l'époque du départ du *Navigator*. Quant à la guerre avec le Brésil, l'opinion la plus générale était qu'il n'y avait rien à craindre à cet égard. Les journaux ne contiennent aucun fait important.

NOUVELLES DIVERSES DE L'ÉTRANGER.

Télégraphe-électrico-typographe. — On lit dans le *Morning-Chronicle*: « Cette invention, qui appartient à MM. Bréit, vient de subir une expérience en présence de plusieurs membres de l'Amirauté. Hier, pendant toute la journée, les fils ont été en mouvement, envoyant de Londres à Portsmouth, à une distance de 200 milles, leurs messages en clairs et beaux caractères romains, évitant ainsi les erreurs et les pertes de temps causées par la rouille, et jusqu'à présent inhérentes aux télégraphes. Cet instrument est croyons-nous, destiné à être employé pour le télégraphe sous-marin entre l'Angleterre et la France, et sera aussi employé par eux d'Europe en Amérique. On espère que celui entre Douvres et Calais sera terminé avant l'ouverture de l'exposition en mai prochain. Il ne sera pas moins de huit fils entre les deux rives. »

Fusil extraordinaire. — Deux industriels viennent de prendre un brevet pour un fusil avec lequel on peut tirer 70 coups sans perdre son temps à amorcer. Le mécanisme étant tout à fait indépendant de la batterie, peut s'appliquer à toute espèce de fusil; il consiste simplement en une rainure qui reçoit 70 capsules, lesquelles viennent se placer une à une sur la cheminée chaque fois qu'après avoir bourré on retire la baguette du canon.

Prodigieuse fécondité — Un curé du département de l'Aude vient d'écrire la lettre suivante à un journal de la localité:

« Je soussigné, prêtre desservant de la paroisse de Peyrens, canton nord de Castelnaudary, département de l'Aude, diocèse de Carcassonne, certifie avoir baptisé dans mon église, au vu de tous mes paroissiens, qu'un événement aussi curieux avait réunis, quatre jumeaux, fils de Pierre Fayre, laboureur, et de Marguerite Cot, mariés, demeurant à Rognevais, de notre paroisse savoir: un garçon, appelé Pierre-Louis; trois filles, appelées, la première, Marie; la deuxième, Jeanne, et la troisième Marguerite.

« En foi de ce, etc. J'ai l'honneur d'être, etc.

« SOULIÉ, curé. »

Une fortune improvisée. — Vers le commencement de l'année 1845, un sous-officier du génie, nommé Joseph Larmet, qui venait d'obtenir son congé en Afrique, qui était son régiment, se fixa à Tlemcen et y fonda un petit commerce qui prospéra. Il possédait la connaissance de la langue arabe, et cette circonstance le mettait sans cesse en rapport avec les indigènes. Un jour, ceux-ci l'engagèrent à venir avec eux à une petite ville nommée Mazaïa, située dans le Maroc, où se tenait un marché important. Larmet, d'un caractère hardi et entreprenant, prit des armes et des munitions, et les suivit plein de confiance.

Arrivé à Mazaïa, il trouva une caravane qui se rendait à Talent, dans le Maghreb, et sur la proposition qui lui en fut faite, il partit avec celle.

Talent, située dans le pays des Saïds, qui dépend du Maghreb, est la capitale d'une contrée indépendante appelée Etat de Sidi-Hascham, enclavé dans le Maroc. Cette ville est un centre commercial très-important, et le lieu d'entrepôt du commerce du Maroc avec l'Afrique centrale et même avec le royaume de Tombouctou. En route, la caravane, qui avait à traverser un pays très-difficile et très-dangereux, fut attaquée par les tribus inhospitalières qui habitent ces régions; Larmet organisa la défense, fit lui-même des prodiges de valeur, repousse les assaillans et sauva la caravane, qui, après des fatigues et des dangers sans nombre, arriva au but du voyage.

La conduite de notre compatriote fut bientôt connue, et le chérif Ahmet, souverain de l'Etat, qui, depuis la bataille d'Isly, avait une très-haute idée des Français, demanda à le voir.